

L'AGRICULTURE DANS LE PILAT

LE PILAT, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE PRÉSERVÉ ET FRAGILE

Massif de **moyenne montagne** très contrasté, le Pilat est marqué par sa géologie qui se traduit dans les paysages par la présence de **plateaux** d'altitude et par des **pent**es prononcées. Placé en bordure est du Massif Central, c'est aussi un véritable **belvédère** qui fait son attractivité touristique. Situé sur un socle granitique et métamorphique, il présente un réseau hydraulique de surface qui en fait un véritable **château d'eau**.

Accolé à la vallée du Rhône, le Pilat est au **carrefour d'influences climatiques** diverses, atlantique à l'ouest, méditerranéenne à l'est et au sud, pseudo alpine sur les hauteurs.

L'ensemble de ces contrastes confère au massif une grande biodiversité qui le place comme un **réservoir de biodiversité**.

Toutes ces caractéristiques et la volonté de sauvegarder la qualité du territoire ont conduit au classement en **Parc naturel régional depuis 1974**.

Le Pilat se caractérise aussi par sa très grande **proximité urbaine** : Saint-Étienne, Lyon, vallée du Rhône.

Ici, les enjeux pour l'avenir sont le maintien global de la qualité environnementale et du cadre de vie en anticipant les évolutions et en accompagnant des mesures propres à cette sauvegarde et au maintien d'une vie économique et sociale dynamique.



Le Pilat, un territoire de prairies

L'AGRICULTURE DU PILAT, DIVERSIFIÉE, DYNAMIQUE ET EN PLEINE ÉVOLUTION

Le Pilat est un territoire où l'agriculture est un secteur d'activité majeur. Pour les 47 communes du Parc, l'agriculture c'est :

950 exploitations agricoles et 1700 emplois

24 450 ha de surfaces agricoles

Une grande **diversité de productions**

- des productions végétales : céréales, fruits, légumes, vins
- des productions animales : vaches et chèvres laitières, porcs, volailles, vaches et moutons pour la viande

Des **produits de qualité élevée**

- 5 AOP (Côte Rôtie, Condrieu, Chateau Grillet, Saint Joseph et Rigotte de Condrieu)
- production de volailles sous Label Rouge
- 20 % des exploitations labellisées AB
- Certification Production Fruitière Intégrée

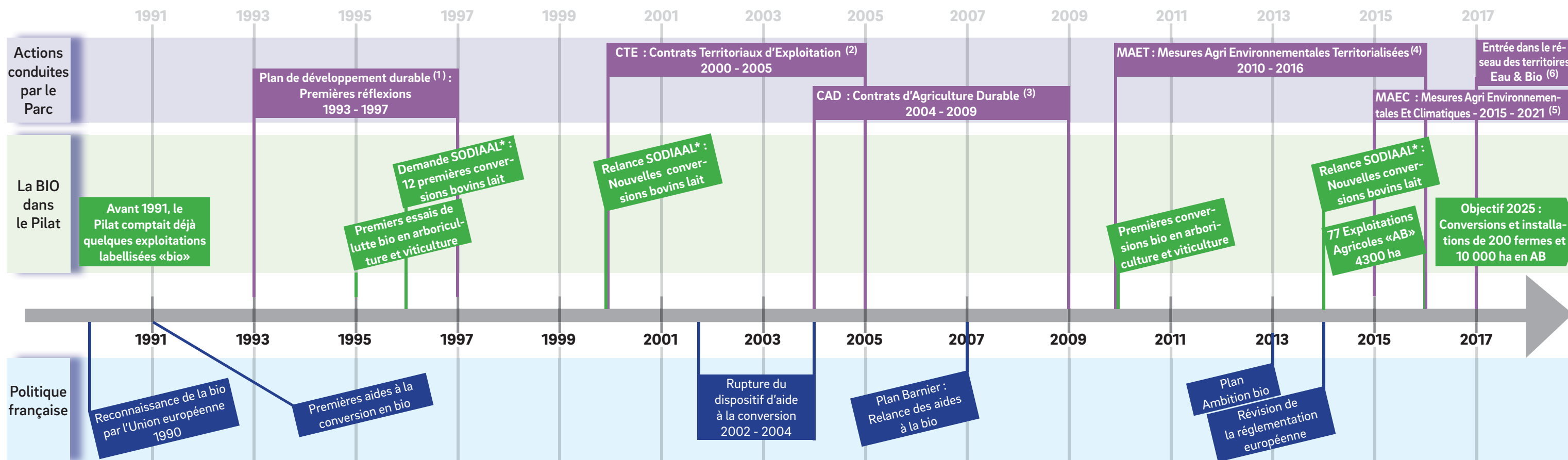
Une place économique importante : 90 millions d'€ de produit brut annuel

Elle s'exerce cependant en **conditions de production difficiles** avec des conditions climatiques rudes, des sols peu fertiles, des terrains pentus, des parcelles de petites dimensions, des structures de petite taille.

C'est pourquoi les agriculteurs réalisent des productions de qualité, recherchent une meilleure **valorisation** de celles-ci par la **labellisation** et la vente directe : 1/3 des fermes font de la **vente directe** au moins en partie.



Le Pilat, 7 500 vaches laitières pour produire 37 millions de litres de lait



1. Plan de développement durable

Expérimentation sur des exploitations agricoles pour les orienter vers les principes du développement durable

2. Contrats Territoriaux d'Exploitation

3. Contrats d'Agriculture Durable

4. Mesures Agri Environnementales Territorialisées

5. Mesures Agri Environnementales Et Climatiques

Politique de contractualisation entre les exploitants et l'Etat pour l'attribution d'aides au changement de pratiques agricoles

6. Entrée dans le réseau Eau & Bio

Réseau de territoires (30 en France) engagés dans le développement de l'agriculture biologique pour la préservation de la qualité bio ->échanges, expérimentations...

* SODIAAL

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AGRO ALIMENTAIRE. SODIAAL est la coopérative la plus importante de France, elle collecte du lait bovin sur la moitié du territoire du Pilat. Elle s'est engagée dans le développement d'une filière lait «AB»



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE PILAT

QUELLE PLACE AUJOURD'HUI ?

Le Pilat fait partie des territoires où l'agriculture biologique est très représentée.

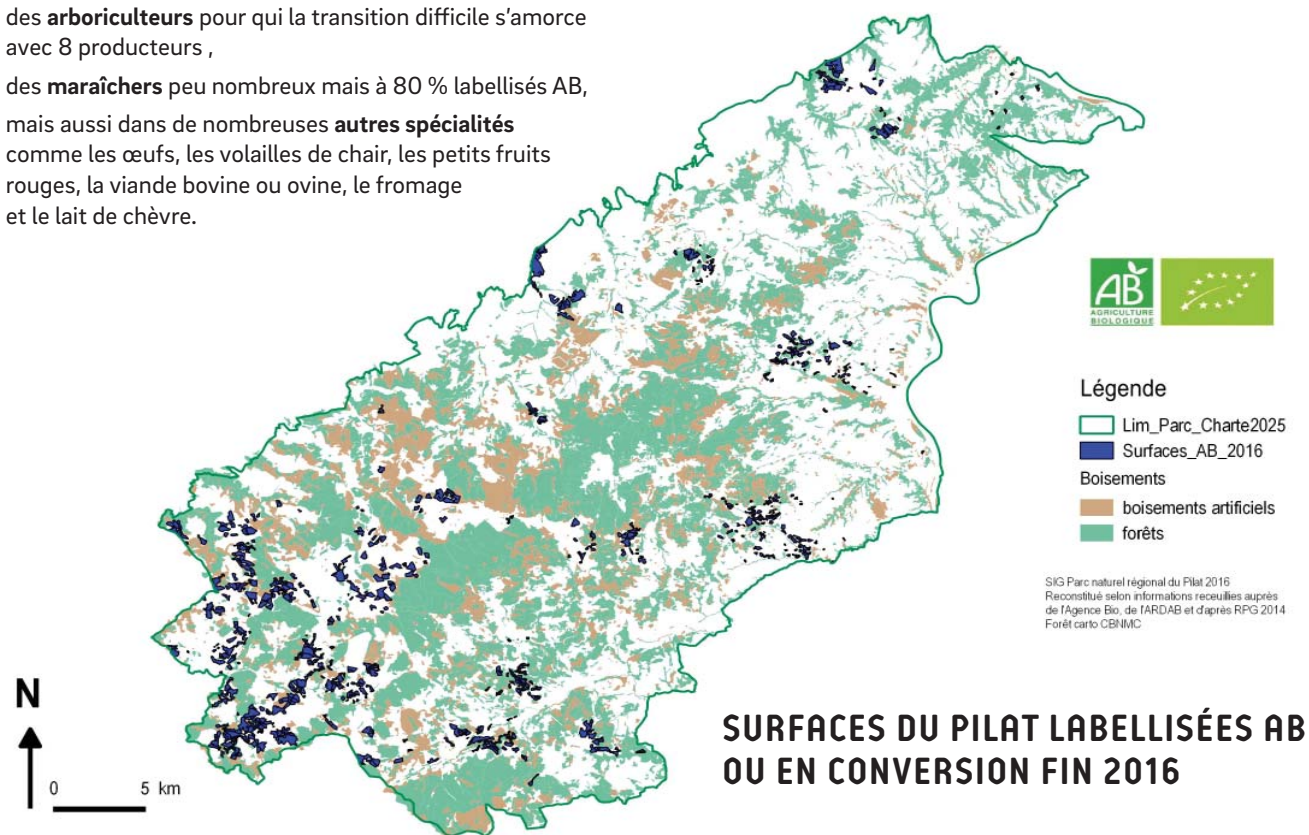
Fin 2016, on compte :

- 77 exploitations labellisées «AB», soit 16 % des exploitations «professionnelles» (7,3 % en France)
- 4 343 ha cultivés en bio, soit 17,8 % des 24 500 ha de surfaces agricoles (5,7 % en France)
- toutes les filières sont concernées :
 - une majorité de producteurs **bovins laitiers** livreurs à SODIAAL ou Biolait,
 - une forte concentration sur le **Haut Pilat** des producteurs laitiers ce qui rend la collecte plus efficace,
 - des **viticulteurs** labellisés AB de plus en plus nombreux,
 - des **arboriculteurs** pour qui la transition difficile s'amorce avec 8 producteurs,
 - des **maraîchers** peu nombreux mais à 80 % labellisés AB,
 - mais aussi dans de nombreuses **autres spécialités** comme les œufs, les volailles de chair, les petits fruits rouges, la viande bovine ou ovine, le fromage et le lait de chèvre.

BIO ET LOCAL, UN ATOUT POUR LE PILAT

La majeure partie de la production en volume est commercialisée via les filières longues comme la coopérative SODIAAL mais la moitié des fermes bio transforme et commercialise directement auprès des consommateurs.

On retrouve les producteurs sur les marchés citadins, ceux du Pilat, les magasins à la ferme et/ou les magasins collectifs de producteurs comme La Ferme du Pilat, Valferme, Le Quart d'heure paysan, Les Délices de nos fermes.



© Parc naturel régional du Pilat : septembre 2017



Le Parc nous informe

Septembre 2017

Le Pilat, un territoire d'agriculture biologique

«D'ici 2025, passer de 20 % à 40 % d'exploitations agricoles bio dans le Pilat»

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique, c'est un cahier des charges qui impose à l'agriculteur de ne pas utiliser, dans son système de production, des produits chimiques de synthèse. Cela concerne les productions végétales ou animales.

Le label AB - Agriculture Biologique garantit le mode de production et non la qualité des produits. C'est un des labels les plus contrôlés (2 contrôles par an dont une fois à l'improviste).

Produire bio : le producteur ne disposant pas de solutions de protection offertes par l'industrie phytopharmaceutique et vétérinaire utilisables dans l'agriculture conventionnelle, toute sa démarche de production doit être revue. Il doit avant tout observer, prévenir, anticiper et revenir à des soins naturels.

LA LABELLISATION BIO, UN OBJECTIF DU PARC DU PILAT

L'agriculture du Pilat possède trois atouts majeurs :

- la diversité des productions,
- la proximité urbaine,
- et les savoir-faire des agriculteurs.



Pour répondre aux enjeux pilatois, l'agriculture a besoin d'être renforcée et des **objectifs agricoles** ambitieux sont inscrits dans la Charte du Parc pour 2025.

- Conserver la totalité des terres agricoles : **100 % de la SAU¹ conservée** en 2025 par rapport à 2010,
- Pérenniser les fermes : **80 % des exploitations transmises**
- Valoriser les productions et le métier,
- Aller vers une agriculture qui préserve son environnement : l'eau, les paysages, la biodiversité,
- Développer l'agriculture biologique : **40 % des exploitations sous label «AB» en 2025.**

40 % DE BIO EN 2025, UNE AMBITION PARTAGÉE

Pour atteindre ces objectifs inscrits dans le projet de territoire, l'ensemble des acteurs concernés est convié à agir de concert. Par ailleurs, de nombreuses actions seront conduites pour accompagner au mieux les agriculteurs. Pour ce faire, le Parc :

- participe au réseau de la FNAB «Eau & bio»,
- anime et met en œuvre un programme de mesures agroenvironnementales : le PAE C,
- coordonne des intervenants (agriculteurs, coopératives, chambres d'agriculture, groupements d'agriculture biologique, associations, élus, etc),
- mène des actions pour aider à la reconquête d'espaces en friches, pour encourager les changements de techniques, pour faciliter la vente directe et la promotion des produits, pour expérimenter de nouvelles techniques.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

1 SAU : Surface Agricole Utilisée